



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU JURA

*Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Bourgogne-Franche-Comté*

Unité Départementale du Jura

RÉCÉPISSÉ

DE DÉCLARATION POUR L'EXERCICE DE L'ACTIVITÉ DE COLLECTE OU DE TRANSPORT PAR ROUTE DE DÉCHETS

LE PREFET DU JURA

Vu le code de l'environnement, Livre V – Titres 1er et 4, notamment ses articles R.541-49 à R.541-54 ;

Vu le récépissé n° 2017-trd-09 délivré le 18 septembre 2017 à la société DEMAIN, valable 5 ans ;

Vu la déclaration de la société DEMAIN en date du 22 janvier 2020 ;

Délivre à DEMAIN ;

Dont le siège social est situé : 900 rue Blaise Pascal – CS 80101 – 39003 LONS-LE-SAUNIER ;

Récépissé de sa déclaration relative à son activité de collecte ou de transport par route de déchets dangereux et non dangereux.

**Récépissé n° 2020-trd-02
Délivré le 13 février 2020 à LONS-LE-SAUNIER**

Ce récépissé doit être présenté à toute réquisition des agents chargés du contrôle, en application de l'article R.541-53 du Code de l'Environnement.

La validité de ce récépissé est de 5 ans.

**CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL**

copie 1/10



P/Le Préfet et par délégation,
le Directeur Régional et par subdélégation,
le Chef de l'Unité Départementale du Jura,

Pierre CHRISMENT

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi : 09h 00 – 12h 00 et 13h 30 – 16h 30
(sauf le vendredi : 16h00)

Tél. : 03 84 87 30 35 – fax : 03 84 87 30 39
165, avenue Paul Seguin – 39000 LONS-LE-SAUNIER

<http://www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/>